



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 novembre 2010

Le Conseil municipal de la Commune de BROU s'est réuni en séance ordinaire à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, maire.

Présents : M. MASSON maire, M. KIBLOFF 1^{er} adjoint, Mme SARRAZIN 2^{ème} adjointe, M. CAILLARD 3^{ème} adjoint, M. COTTEREAU 4^{ème} adjoint, Mme THIRARD 5^{ème} adjointe, M. PELLETIER 6^{ème} adjoint, Mme SALIN 7^{ème} adjointe, Mme RICHE 8^{ème} adjointe, M. BERNARD, Mme GASSELIN, Mme PILON, Mme LESIEUR, M. POYAT, M. GRANGER, Mme PLU, M. MONACO, Mme VOUZELAUD, M. DEBAT, M. BLONDEAU, Mme FOUSSARD, M. LALLET.

Absents représentés : M. RESTEGUE (pouvoir à M. KIBLOFF), Mme HUET-CAILLARD (pouvoir à Mme THIRARD), Melle WALUSINSKI (pouvoir à M. MASSON), Mme GROSCLAUDE (pouvoir à M. BLONDEAU).

Absent non représenté : M. GENTY.

Secrétaire de séance : M. LALLET.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 21 septembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

I - Dossiers Pass Foncier – Lotissement de Villoiseau

Monsieur le maire rappelle brièvement le processus de financement du Pass Foncier qui prévoit, au titre des aides accordées aux primo accédants, et en complément des prêts à taux réduits et de la T V A à 5,5 %, une subvention communale de : 2.000 € pour les couples avec deux enfants ou plus, ou 1.500 € pour les couples avec un enfant au plus, complétée d'une subvention égale du Conseil général.

Dans le cadre de ce dispositif mis en place sur la deuxième tranche du lotissement « Les Jardins de Villoiseau », trois nouveaux dossiers ont été finalisés par le notaire.

Afin de permettre la poursuite de l'avancement de ces projets, Monsieur MASSON propose au Conseil de voter les aides suivantes :

Nom et prénom	Numéro du lot	Montant
MILLOCHAU Emmanuel / PLE Nathalie	41	2.000 €uros
GARCIA Manuel / MAZIER Ludivine	42	2.000 €uros
ROCCA Sébastien	47	1.500 €uros

✓ Avis favorable à l'unanimité.

Concernant le lotissement « Les Jardins de Villoiseau », Monsieur le maire précise que les seize terrains Pass Foncier de la première tranche sont vendus et la plupart déjà construits si ce n'est habités.

II - Contrat de transport scolaire 2010 / 2011

Monsieur le maire soumet à l'approbation du Conseil municipal, comme chaque début d'année scolaire, l'avenant aux transports scolaires proposé par les cars LECUYER pour l'année scolaire 2010 / 2011. Celui-ci actualise le coût annuel des prestations, dans la limite des tarifs de base fixés par le Conseil général, à : 16.563,50 €uros T.T.C. pour cent quarante et un jours répartis sur dix mois.

Monsieur MASSON rappelle, pour mémoire, le coût du transport scolaire pour l'année 2009 / 2010 qui était de : 15.930,50 €uros T.T.C. pour le même nombre de jours. Soit une augmentation net du coût annuel de 4 %.

Il juge l'augmentation raisonnable compte tenu de l'inflation et de l'augmentation des prix des carburants.

Monsieur KIBLOFF insiste sur le bon fonctionnement de ce service.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

III - Nouvelle compétence de la communauté de communes

Monsieur le maire avise le Conseil municipal que lors de sa réunion du 8 septembre 2010, le Conseil communautaire de la communauté de communes du Perche-Gouet a décidé de se doter de la compétence suivante :

« La gestion des eaux superficielles du bassin du Loir et de ses affluents » par l'étude, la coordination, la programmation et la mise en œuvre des opérations suivantes, dès lors qu'elles sont reconnues d'intérêt général : restauration et aménagement des cours d'eau et des zones humides comprises dans le lit majeur. Le cours d'eau est défini par le lit et les ouvrages afférents ; restauration et aménagement des vallées ; lutte contre les espèces invasives et maladies des végétaux sur l'ensemble du périmètre du syndicat (plans d'eau inclus).

Cette modification statutaire doit être validée par délibération de l'ensemble des Conseils municipaux des communes membres, qui doivent se prononcer dans les conditions de la majorité qualifiée requise.

Monsieur MASSON indique que cette nouvelle compétence de la communauté de communes est directement liée à la création du grand syndicat du Loir qui regroupera tous les syndicats actuels du Loir et de ses affluents. Ce sont les communautés de communes qui représenteront les intérêts de leurs communes membres auprès de ce nouvel EPCI.

Monsieur PELLETIER qui a assisté aux réunions préparatoires à la création du syndicat du Loir et de ses affluents confirme et complète les propos de Monsieur le maire avant que le débat s'engage sur l'état des rivières, l'utilisation des vannages et la régulation du débit de l'eau. A l'occasion de cet échange d'idées, Monsieur CAILLARD exprime son désaccord, sur la création d'un « Grand » syndicat où les communes ne seront plus représentées directement, et sur la gestion des rivières en général.

✓ Avis favorable à l'unanimité, moins l'abstention de Monsieur CAILLARD.

IV - Modification de la délibération – FDAiC 2009

Monsieur MASSON rappelle que lors du vote, par le Conseil municipal le 13 janvier 2009, des demandes de subvention au titre du FDAiC 2009, le Conseil municipal avait sollicité une subvention pour aider au financement des travaux d'aménagement de trottoirs avenue du Général de Gaulle – rue de Courtalain – rue de Frazé – route de Chapelle Royale et rue de Mottereau.

En cours de réalisation, les travaux de trottoirs de la rue Xavier Latty ont remplacés ceux de l'avenue du Général de Gaulle. Le Conseil général souhaite une délibération qui modifie la délibération initiale dans ce sens.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

V - Attribution d'une subvention exceptionnelle

Considérant le mauvais état de leur salle, le club des Archers de l'Etoile de Brou bénéficie depuis la rentrée de septembre d'un créneau horaire dans la salle des sports. Monsieur le Maire explique que pour sécuriser l'exercice de leur activité, les archers ont financé l'achat d'un filet de sécurité. Néanmoins, pour une meilleure sécurité, deux filets supplémentaires sont nécessaires alors que les finances de la section ne leur permettent pas cette acquisition.

Aussi le club des Archers de l'Etoile de Brou sollicite une subvention exceptionnelle de : 750 Euros pour aider à l'acquisition de ce matériel.

Madame THIRARD précise que les effectifs des archers sont en progression et que le club a beaucoup de mérite d'avoir évolué ces dernières années, malgré des conditions d'hébergement spartiates.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

VI - Attribution d'une subvention de démarrage

Monsieur le maire rappelle la communication qu'il a faite lors du précédent Conseil annonçant la création d'un nouveau club sportif sur la commune, BadBrou - club de badminton. Le bureau de l'association sollicite du Conseil municipal, comme il a coutume de l'accorder, l'attribution d'une subvention de démarrage de : 150 Euros.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

VII - Création de postes

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, et la nécessité de créer, en prévision des promotions ou avancements de grades possibles en 2011, pour permettre une nomination des agents promus au 1^{er} janvier de l'année d'une part et une nomination de personnels nouveaux d'autre part, le maire propose la création de :

- trois emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe permanent à temps complet
- d'un emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe permanent à temps complet
- deux emplois d'adjoint administratif de 1^{ère} classe permanent à temps complet
- quatre emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe permanent à temps complet

✓ Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création des emplois précités.

INFORMATIONS DIVERSES

☞ Monsieur le maire donne communication :

- d'un courrier du 3 novembre 2010 confirmant l'accord de l'Etat pour l'attribution d'une subvention d'un montant de : 10.000 Euros (enveloppe parlementaire de Monsieur Albéric de Montgolfier) pour des travaux divers d'intérêt local et qui sera consacrée à la réalisation de la restauration de l'église Saint-Lubin.
- d'un courrier du 6 novembre 2010 informant de l'octroi par la commission permanente du Conseil général :
 - d'une subvention de : 75.969 Euros pour les travaux de voirie et réseaux liés à la construction de la nouvelle gendarmerie.
 - d'une subvention de : 60.000 Euros à la S.A. d'HLM Eure-et-Loir Habitat pour la construction de huit logements PLUS (3.000 Euros par logement) et quatre logements PLAI (9.000 Euros par logement) – rue de Châteaudun.

Monsieur MASSON indique que la promesse de vente du terrain par la commune à la S.A. d'HLM Eure-et-Loir Habitat a été signée.

- d'un courrier du 2 novembre 2010 relatif au maintien de la classification « une fleur » de la commune, par le Jury Régional de Fleurissement.
- d'une facture du 2 novembre 2010 concernant la fourniture et la pose d'un columbarium type « géométrique » - douze cases avec portes de fermeture en granit rosé de la Clarté, d'un montant de : 5.453,76 Euros.
- d'un courrier de remerciement du 9 octobre 2010 de Monsieur RENONCÉ, président du Show Music Band, pour la subvention exceptionnelle attribuée par la commune à l'occasion du « Show parade 2010 », et remerciant également les services techniques pour l'installation des tapis dans la salle des sports.
- d'un courrier de remerciement du 19 octobre 2010 de Madame CHAVIGNY, directrice de l'E.H.P.A.D. – Maison de retraite, pour la réalisation de la clôture autour de la terrasse du bâtiment « La Forêt ».

Monsieur MASSON informe les membres du Conseil que l'E.H.P.A.D. – Maison de retraite s'appelle maintenant « *Résidence les Orélies* », suite à un concours réalisé au sein de l'établissement (personnel plus résidents), du nom des trois bâtiments (les blés d'OR, la foREt, les floraLIES). Nom proposé par Madame Madeleine GALLOU, résidente.

QUESTIONS DIVERSES

❖ Monsieur le maire donne la parole à Monsieur MONACO qui dresse le bilan de la fréquentation de la base de loisirs en juillet et août derniers :

- Nombre d'entrées payantes = 12.000 (baisse / 2009 suite aux conditions météo défavorables)
- Baisse des ventes de boissons et glaces
- Bons résultats du camping de passage
- 2.000 entrées de plus au camping groupe
- Problèmes de sécurité sur le trampoline

Il est envisagé pour la saison 2011, l'acquisition de quatre chalets supplémentaires près des quatre déjà installés et l'achat de plusieurs mobiles homes, destinés à la location, posés sur l'aire d'accueil récemment aménagée.

Monsieur MASSON précise que les chiffres d'entrées, donnés par Monsieur MONACO, représentent les entrées payantes. Un système de comptage devrait permettre de comptabiliser le nombre d'entrées effectives la saison prochaine.

Il revient sur l'acquisition des chalets et mobiles homes qui pourraient bénéficier d'une subvention exceptionnelle et donne lecture ensuite d'un premier bilan financier du parc de loisirs sur l'année 2010 à la date de la réunion.

	Dépenses	Recettes
• Camping	87.345 €	255.576 €
• Parc de loisirs / piscine	314.753 €	95.624 €
	<u>402.098 €</u>	<u>351.200 €</u>

Soit un déficit de : 50.898 Euros au 30 octobre 2010 qui, compte tenu des dépenses très exceptionnelles en 2010 (société Scorpion, loyers antérieurs), permet de conclure sur un petit équilibre pour une saison difficile du point de vue de la météo. Cet équilibre, toujours fragile, est le résultat d'une gestion mesurée et responsable et d'un intérêt évident des estivants et des locaux pour les investissements réalisés l'année passée.

Monsieur LALLET demande si l'ouverture du parc toute l'année est envisagée.

Monsieur MASSON précise qu'il a déjà répondu à cette question et qu'il n'est pas envisageable d'ouvrir toute l'année, sauf à embaucher du personnel de surveillance et d'entretien.

TOUR DE TABLE

- **Madame SALIN** dresse un rapide compte rendu de la visite du parlement européen de Bruxelles organisée avec le Conseil municipal jeunes (C M J) et remercie G r D F pour sa participation au financement de cette sortie.
Elle remercie l'implication du C M J dans le loto organisé à « *La résidence les Orélies* » qui a enchanté l'ensemble des participants.
- **Monsieur COTTEREAU** rappelle les dates du prochain Téléthon les 3 et 4 décembre 2010.
- **Monsieur CAILLARD** remercie les employés communaux du service des espaces verts qui ont proposé de reporter leurs A R T T pour être plus opérationnels au printemps. Les résultats ont été remarquables par la population et les élus. La commune a rarement été aussi bien fleurie et entretenue. La déception est d'autant plus grande de ne pas avoir obtenu une deuxième « fleur » au classement des villes fleuries.
- **Madame THIRARD** adresse un petit clin d'œil au Jeunes Sapeurs Pompiers (JSP) pour leur dévouement.
- **Monsieur PELLETIER** rend compte de la dernière réunion du SICTOM.
- **Monsieur LALLET** demande quand seront remplacés les pavés usagés de la place des Halles.
- **Monsieur CAILLARD** lui répond que les travaux ont été exécutés ce jour.
- **Monsieur LALLET** interpelle Madame SALIN pour lui signaler que les parents de l'école élémentaire « Jules Verne » sont sollicités pour acheter des fournitures à leurs enfants scolarisés. Il rappelle que normalement les fournitures à l'école publique sont gratuites. Il souhaite que sa remarque soit remontée à la communauté de communes qui gère la structure.
- **Madame SARRAZIN** se réjouit de la réussite du premier repas des aînés.
- **Monsieur MASSON** remercie le Rotary pour l'organisation du Salon du Chocolat qui a connu un joli succès avec plus de mille entrées enregistrées. Il rappelle que l'intégralité des bénéfices est versée à la lutte contre la maladie d'Alzheimer. Les services techniques sont remerciés pour leur aide.

Fin de séance : 22 heures 39